

HERBLAY

Motus live à la Luciole

Comme tous les mois, l'émission Motus, en partenariat avec La Luciole, propose le Motus live acoustique : une émission de radio (en différé) où des artistes se produisent en concert acoustique, puis répondent à une interview. Le public est aussi invité à poser des questions. Pour ce 4^e rendez-vous de la saison, Tommy Ko et Les Cahiers d'Auré seront à l'af-

fiche. Tommy Ko est un nouveau combo valdoisien, de la chanson/pop progressive, dont les membres sont issus de la génération dorée du 95 (minoritaires, mazeth, ogres, K2R).
Entrée libre. Prochains invités : Tommy Ko et Les cahiers d'auré le 10 avril ; Hi-Kicks et Benj&friends le 15 mai.
Rens. et réservations : 01.30.26.36.66.

HERBLAY ▶ Les 10 et 18 avril

Visite guidée à la jardinerie



Josiane et Alain Merlin, les dirigeants de la jardinerie.

La jardinerie "Au jardin enchanté" organise, samedi 10 et dimanche 18 avril, des journées portes ouvertes, avec visite guidée (environ 1h15) des serres de vente et de production. Les responsables présenteront l'histoire de cette entreprise familiale, fondée au printemps 1985, son fonc-

tionnement, ainsi que le matériel (rempeuse, semoir ordinateur climatique et d'arrosage). «Nous montrerons nos engagements dans le développement durable», explique le patron, Alain Merlin. Visite sur inscription. "Au jardin enchanté" : 357, route de Conflans. Rens. : 01.39.97.94.43.

PIERRELAYE

Les bonnes affaires de la brocante

Malgré un ciel très incertain, une petite fraîcheur matinale et un crachin, chineurs et amateurs de vides greniers sont venus très nombreux à la brocante organisée dans le centre-ville dimanche dernier. Une occasion unique de dénicher des objets insolites à des prix défiant toute concurrence. L'orgue de barbarie et la fanfare locale (photo) ont animé la journée. Dans la salle polyvalente, de nombreuses associations ont présenté leurs activités. A.D.



HERBLAY ▶ Le préfet des Pyrénées-Atlantiques a porté plainte

Poursuivie pour outrage pour avoir parlé de "rafle"

Valérie Martinez n'en revient toujours pas. Pour la première fois de sa vie, cette Herblaysienne de 45 ans, disquaire aux Puces de Saint-Ouen, va se retrouver à la barre d'un tribunal correctionnel. Le délit dont on l'accuse ? Avoir parlé de "rafle", dans un email adressé au préfet des Pyrénées-Atlantiques, Philippe Rey. Elle est poursuivie pour "outrage à personne dépositaire de l'autorité publique". En compagnie de quatre autres prévenus, poursuivis également pour outrage, elle doit comparaître devant le tribunal de grande instance de Pau, jeudi 10 juin. L'affaire en question remonte à presque deux ans. En juillet 2008, Valérie Martinez reçoit par mail sur son ordinateur une "alerte" du Réseau éducation sans frontières (RESF), qu'elle soutient depuis sa création, en 2004. Ce réseau, qui rassemble des mouvements associatifs et syndicaux, des soutiens politiques et des personnes de la société civile, milite contre l'expulsion des enfants de "sans papiers", scolarisés en France.

«LE SCANDALE DES RAFLES»

En l'occurrence, l'alerte concernait l'arrestation d'une famille albanaise. Les parents et leurs deux enfants, Arsélio, 5 ans et Anisa Kuka, 7 ans, avaient été placés, à Hendaye, dans un centre de rétention administrative, «un terme aseptisé pour parler de prison», estime Valérie Martinez. «Indignée, pour marquer ma désapprobation, je sonne l'alarme et j'écris un email à Philippe Rey, préfet des Pyrénées-Atlantiques : «Je demande que cesse le scandale des rafles». Quelques jours plus tard, après une forte mobilisation et une erreur de procédure, la famille est libérée. Mais l'affaire n'est pas terminée. Un an plus tard, en juin 2009, Valérie Martinez est convoquée au commissariat de police d'Herblay. «Je me suis demandé ce que j'avais bien pu faire : un feu rouge grillé ? En fait, sur place, on m'a alors informé que le préfet des Pyrénées-Atlantiques avait porté plainte pour délit d'outrage. On m'a alors posé tout un tas de questions, sur mon identité,



Poursuivie pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique, Valérie Martinez sera fixée sur son sort le 10 juin prochain, jour de sa comparution devant le tribunal correctionnel de Pau (Pyrénées-Atlantiques).

ma vie privée et professionnelle, puis présenté une liste de noms, en me demandant si je les connaissais. J'avais

ni menacé le préfet. Et il n'y a pas de connotation dans mon propos. Peut-être que eux, le connotent», explique

«La patrie des droits de l'Homme, ça signifie quelque chose ou pas ?»

• Valérie Martinez, accusée d'outrage

l'impression d'être une terroriste. Ensuite, je me suis expliqué sur le terme de rafle, à mon sens tout à fait justifié.» Elle demande même au lieutenant de police à consulter un dictionnaire pour regarder ensemble la définition de ce mot, qui évoque évidemment la tristement célèbre rafle des juifs au Vél d'Hiv le 16 juillet 1942, dont un film récent rappelle l'histoire.

«JE N'AI PAS INSULTÉ LE PRÉFET»

«La définition de rafle, explique Valérie Martinez, c'est une opération policière menée à l'improviste dans un endroit suspect, c'est tout. Je ne fais aucune référence historique. Je n'ai ni insulté

à comparaître devant le tribunal de grande instance de Pau, le 10 juin prochain... «Quand je raconte cette histoire, personne n'y croit !, lance Valérie Martinez, sans perdre son sourire. Mais si c'était à refaire, je le referais. Je ne suis pas militante politique, même si j'ai été éduquée ainsi, avec des valeurs. La patrie des droits de l'Homme, ça signifie quelque chose ou pas ?» C'est justement un avocat de la Ligue des Droits de l'Homme qui l'a défendra. Valérie, qui est toujours «en colère», se demande comment elle va «se sortir de ce traquenard. Cette plainte peut, m'a-t-on dit, me coûter six mois de prison et 7 500 euros d'amende !».

«PAS D'AUTRES CHATS À FOUETTER ?»

Valérie Martinez en est convaincue. Cette procédure n'a rien d'anodin. «C'est fait pour intimider les citoyens, les faire taire. Histoire de dire : mêlez-vous d'autre chose ! Les gens vivent dans la peur de tout. Cette procédure est totalement démesurée. La justice n'a-t-elle pas d'autres chats à fouetter ?» Avant de conclure : «C'est moi qui me sent outragée en étant poursuivie». Dans le quartier, pas loin de la gare d'Herblay, beaucoup de personnes ont pris fait et cause pour Valérie Martinez. «Je la soutiens. Et nous l'accompagnerons au tribunal en juin», explique sa voisine et amie, Nelly Léon, qui est aussi conseillère municipale Ps.

Daniel CHOLLET

De plus en plus de délits d'outrage

Les outrages à personnes dépositaires de l'autorité publique sont de plus en plus nombreux. Ils ont augmenté de 42% entre 1995 et 2001. En 2008, on en a dénombéré 31000. Sur les 800 000 gardés à vue en 2009, 15000 sont liés à des outrages. Plus que ceux liés à des cambriolages ! Les citoyens seraient-ils de plus en plus violents, de moins en moins tolérants vis-à-vis des autorités, ou est-ce une façon pour elles de se protéger après des dérapages ? Le débat est loin d'être clos.